Image not found or type unknown

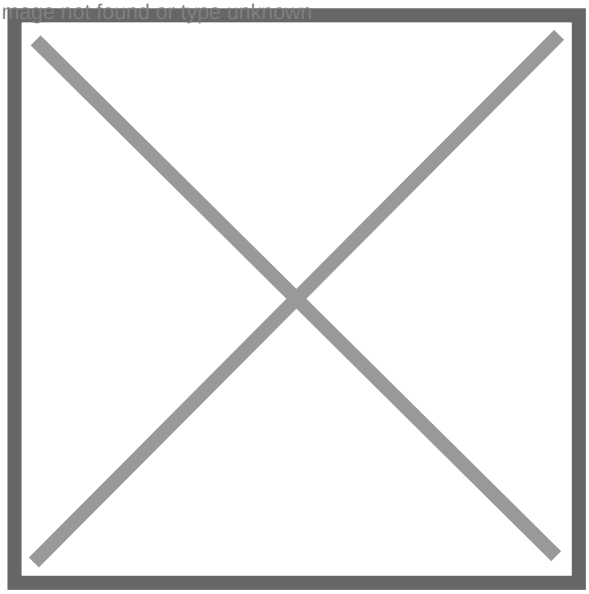

certicode+ obligatoire pour clients banque postale

Par **koplazi**, le **04/09/2019** à **18:10**

bonjour,je vous prie de m'excuser à l'avance si je ne suis pas sur le bon forum;voila le problème que je voulais soulever;étant client de la banque pxxxxe depuis des années,je gère mes comptes en ligne sur mon pc fixe;jusque là au aucun problème;mais depuis quelque temps ,la banque pxxxxle exige que, pour accéder aux comptes,il faudra s'abonner à certicode+,parait-il pour répondre à des recommandations ou directives européennes;mais pour cela il faudra etre muni d'un smartphone ou d'une tablette;je n'ai ni l'un ni l'autre et je n'en veux pas.

la banque pxxxxxxxxxxxxe aura-t-elle légalement le droit de m'empecher d'accéder à mes comptes en cas de refus de ma part?je trouve que ce serait une atteinte aux libertés graves.cette banque ne peut m'obliger à acheter un smartphone ou une tablette dont je n'ai que faire.

si oui,je me verrai obligé de changer de banque.

merci de votre réponse.

Par **chaber**, le **04/09/2019** à **19:23**

bonjour

cette directive européenne s'applique au 1er septembre à TOUTES les banques.

Juillet: je suis parti à l'étranger. Mes réservations par CB ont été traitées sur mon PC avec SMS sur smartphone d'un code sécuritaire supplémentaire.

Repartant en septembre, j'ai dû repasser obligatoirement passer de mon PC à mon smartphone compte bancaire avec code d'accès secret différend du code PC pour avoir ce code sécuritaire de mon paiement

Par **vesuvio**, le **04/09/2019** à **21:02**

bonjour,

[quote]
Repartant en septembre, j'ai dû repasser obligatoirement passer de mon PC à mon smartphone compte bancaire avec code d'accès secret différend du code PC pour avoir ce code sécuritaire de mon paiement

[/quote]
Pourriez expliquer plus clairement ce qui change à partir du 1 er septembre 2019 ?

Est ce qu' on ne peut plus payer sur internet avec sa CB, si on dispose juste d'un simple PC de bureau et qu'on ne posséde pas un smartphone de dernière génération ?

Par **chaber**, le **05/09/2019** à **08:03**

bonjour

paiement en ligne sur site sécurisé HTPPS avec cadenas vert

juillet: numéro Carte, date validité, numéro verso. numéro code sécurité complété dès réception par SMS de la banque valable 5 minutes. Le déclenchement de ce SMS était fait de façon automatique.

septembre: mêmes opérations sauf que pour le code complémentaire sécurisé j'ai dû me rendre obligatoirement sur le compte de la banque, ayant chargé l'application, par mon smartphone qui n'est pas de la dernière génération

Pour des pauements par internet vous pouvez demander uneE-Carte à votre banque. Elle est à usage unique

Par **vesuvio**, le **05/09/2019** à **11:51**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour,

[quote]
Sauf que pour le code complémentaire sécurisé j'ai dû me rendre obligatoirement sur le compte de la banque[/quote]
Si j'ai bien compris , depuis début septembre, le code sécurisé qu'on recevait presque instantanément par SMS et qui était indispensable pour poursuivre le paiement, ce code n'est plus envoyé du tout ?

Il faut, maintenant, se connecter avec un smartphone (3G ou 4G) et par une application téléchargée sur ce smartphone (car un telephone mobile 2G :voix et sms ça ne marche plus !) vers la banque pour aller chercher ou se faire envoyer le code indispensable au paiement ?

[quote]
Pour des pauements par internet vous pouvez demander uneE-Carte à votre banque. Elle est à usage unique

[/quote]
l'E-carte à usage unique, n'est pas acceptée pour les paiements de billets de train , par exemple.

Par **Lag0**, le **05/09/2019** à **13:07**

[quote]
l'E-carte à usage unique, n'est pas acceptée pour les paiements de billets de train , par exemple.

[/quote]
Bonjour,

L'E-card ne change rien au problème, en effet, depuis quelques jours, quand j'utilise ma E-card, je dois aussi aller sur l'application de ma banque avec mon téléphone pour valider (avant, on recevait un simple code par SMS et avant cela, il n'y avait rien d'autre à faire que taper son login et mot de passe).

Il est bien vrai que toutes ces précautions deviennent agaçantes...

Par **vesuvio**, le **05/09/2019** à **13:24**

bonjour,

[quote]
L'E-card ne change rien au problème, en effet, depuis quelques jours, quand j'utilise ma E-card, je dois aussi aller sur l'application de ma banque avec mon téléphone pour valider

[/quote]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je n'ai pas encore essayé (ou essuyé les plâtres de cette réforme) mais d'après ma banque on pourrait toujours utiliser l'E-carte exactement comme avant, si on fait toutes les opérations à partir d'un PC en se connectant au site de la banque.
Les seules nouvelles habitudes contraignantes pour les utilisateurs concerneraient seulement ceux qui font les opérations à partir d'un smartphone (3G ou 4G).
Est-ce vrai ?

Par **Lag0**, le **05/09/2019** à **13:32**

Comme je vous le disais, pour ma part, en utilisant mon PC pour obtenir un numéro de CB avec ma E-card comme je l'ai toujours fait, je suis obligé de valider sur l'application de ma banque avec mon téléphone, et ce depuis peu.

Je ne peux pas vous dire si c'est propre à ma banque, mais j'en doute...

Par **vesuvio**, le **05/09/2019** à **13:42**

re-bjr,

[quote]
Je ne peux pas vous dire si c'est propre à ma banque, mais j'en doute...

[/quote]
S'agissant d'une nouvelle directive de l'UE, c'est bien ce que je craignais.

Il faut obligatoirement faire l'achat d'un smartphone 3G ou 4G (sachant qu'un simple mobile voix et textos en 2 G n'est plus suffisant) **sinon plus d'achat sur internet possible en payant avec sa CB.**

Par **Lag0**, le **05/09/2019** à **13:58**

[quote]
Il faut obligatoirement faire l'achat d'un smartphone 3G ou 4G

[/quote]
Sans parler des problèmes de réception. Personnellement, je ne capte pas internet partout avec mon téléphone. Heureusement que chez moi j'ai le wifi, car 3G/4G ne passe pas. Il faudrait que j'aille à plusieurs centaines de mètres de chez moi pour valider...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés